



CLUB DE VOILE ROCHELAIN
Mairie La Roche de Glun
26600 La Roche de Glun

Association Loi 1901
N° RNA : W263000166

Co-présidents :
Sébastien CHOL 06.85.62.14.87 / sebastien.chol@sfr.fr
Francis GOUY 06.73.06.06.52 / francis.gouy@orange.fr

<http://cvr26600.e-monsite.com>

SAISON 2023

COTISATION Familiale 65 € Individuelle 50 € Scolaire 25 €

Nouvel adhérent : droits d'entrée 40 €uros

BATEAU AU PARC *	TARIF	VOTRE CHOIX
Dériveur	Pour la saison	30,00 euros
Catamaran		50,00 euros
Habitable		50,00 euros

* Suivant places disponibles et liste d'attente

Merci d'indiquer, ci-contre, le montant total de votre règlement

Chèque à l'ordre du Club de Voile Rochelain

1/ ADHERENT Pour les mineurs remplir l'autorisation parentale (3)

NOM PRENOM	DATE DE NAISSANCE	TITULAIRE DU PERMIS BATEAU
ADRESSE		OUI*
TELEPHONE FIXE PORTABLE E-MAIL		NON*

* Rayer la mention inutile

*** SI OUI JOINDRE UNE COPIE DU PERMIS**

2/ AUTRES MEMBRES

NOM PRENOM	DATE DE NAISSANCE

3/ AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs uniquement)

Je soussigné(e) NOM PRENOM	
responsable légal du (des) mineur(s) inscrit(s) ci-dessus autorise sa (leur) participation aux activités du Club de Voile Rochelain.	
Date	Signature

Assurances

Dans tous les cas d'accident corporel, les frais afférents aux soins sont couverts par l'assurance maladie et la mutuelle à laquelle l'intéressé peut avoir souscrit.

En cas d'accident grave entraînant invalidité ou décès, deux situations peuvent se présenter :

1/ La responsabilité du club est engagée : c'est l'assurance "responsabilité civile" du club qui intervient pour la couverture des dommages causés tant aux membres de club qu'aux tiers.

2/ La responsabilité du club n'est pas engagée : les dommages causés à ses membres à jour de leur cotisation sont pris en charge par l'assurance "accident corporel".

Date

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"